

PARTICULARISME ITALIEN ET MONARCHIE ANGEVINE DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XIV^e SIÈCLE

I

La monarchie angevine en Italie méridionale était déjà solidement établie quand la paix de Caltabellotta, en 1302, mit fin à la première phase de la guerre commencée en 1282 après les Vêpres siciliennes¹. Dès lors, la Sicile forma un autre État, indépendant de Naples, où les souverains angevins avaient choisi de résider, en substituant la ville campanienne à Palerme, qui, dès l'origine, avait été la capitale du royaume fondé par les Normands. Les deux États nés de cette séparation s'appelaient Royaume de Sicile, et on les distinguait par rapport au détroit de Messine : *Regnum Siciliae citra* et *Regnum Siciliae ultra Pharum* (le phare du port de Messine) et, naturellement, les adverbess *citra* et *ultra* changeaient de sens selon qu'on les utilisait en Sicile ou à Naples. La guerre a recommencé par la suite, entrecoupée de plusieurs interruptions et reprises et ne s'est réellement terminée qu'en 1372. Aussi parle-t-on d'une « guerre de 90 ans » (1282-1372) entre les Angevins et les Aragonais auxquels passera le trône sicilien, un peu comme la guerre franco-anglaise de Cent Ans, avec les mêmes interruptions et les mêmes alternances de fortunes entre les deux adversaires, et avec, au final, la même séparation des deux royaumes. Le Royaume de Naples cesse au terme de ce conflit de s'intituler Royaume de Sicile et prend un temps le nom de *Regnum Apuliae* et, enfin, de Royaume de Naples.

C'est donc dès le début du XIV^e siècle que la monarchie angevine put vraiment développer la politique italienne à laquelle avait tendu Charles I^{er}. Celui-ci avait franchi une première fois les Alpes avant d'entreprendre ses opérations vers Naples. Il avait constitué en Piémont un espace angevin qui prolongeait ses possessions provençales et comprenait plusieurs villes impor-

1. Nous renvoyons, pour la documentation et la bibliographie, à nos ouvrages : *Potere e istituzioni in Italia dalla caduta dell'Impero romano ad oggi*, Turin, 1974 ; *L'Italia come problema storiografico*, Turin, 1979 ; *Storia del Regno di Napoli*, t. I, *Il Mezzogiorno angioino e aragonese (1266-1494)*, Turin, 2006 ; *Medioevo euro-mediterraneo e Mezzogiorno d'Italia, da Giustiniano a Federico II*, Bari, 2009 ; *Naples médiévale, du duché au royaume*, trad., Rennes, 2013.

tantes. Il avait de même élargi son influence en Ligurie et en Toscane, mais cette première expansion fut annulée par la défaite qu'il subit à Rocavione le 10 novembre 1275, qui entraîna la perte de ses positions dans le nord de l'Italie.

Une reprise de l'initiative angevine dans la péninsule se produisit avec Charles II. Mais quel en était l'état politique au début du XIV^e siècle ? Il est nécessaire ici d'évoquer une série de notions relatives à l'histoire européenne et italienne, qui peuvent sembler élémentaires et qui le sont effectivement, mais qui dessinent dans leur ensemble le cadre des conditions préalables de l'action angevine dans cette zone.

L'Italie septentrionale et centrale était toujours caractérisée par la présence des *Comuni*, les Communes, qui sont le phénomène le plus original et « italien » du Moyen Âge (et aussi au-delà cette période). Il y avait donc encore des dizaines de cités, qui, en principe, reconnaissaient la souveraineté du *Sacrum Romanum Imperium*, comme on appelait désormais l'Empire carolingien, passé après la moitié du X^e siècle à la maison de Saxe, puis à ses successeurs germaniques (et justement au XIII^e siècle on commençait à parler du *Sacrum Romanum Imperium nationis germanicae*). Toutefois, ces cités italiennes se comportaient dans la pratique comme de véritables États indépendants, sur le modèle des libres villes de la Grèce ancienne, les πόλεις, qui avaient joué un si grand rôle dans l'histoire méditerranéenne et dans lesquelles on voit, à juste titre, les racines de la civilisation européenne.

Tout le monde sait qu'il y avait un conflit permanent entre les Communes italiennes et l'Empire germanique. L'Empire cherchait à donner à sa souveraineté une signification concrète, en imposant ou en réalisant les droits qui relevaient de lui (les *jura regalia*), que les cités avaient usurpés ou qu'elles ne respectaient pas. Cette situation revêtait un aspect quelque peu paradoxal : l'Empire ne pouvait et ne voulait pas se comporter comme une monarchie toute puissante, bien que la théorie politique impériale aspirât au pouvoir souverain que l'on résumait dans la formule « *quod principi placuit legis habet vigorem* ». De leur côté, les communes ne méconnaissaient pas – comme on l'a parfois dit – la souveraineté impériale, mais elles se comportaient dans la pratique de leur gouvernement comme des puissances presque totalement indépendantes, en exerçant librement soit les pouvoirs légitimes dont elles jouissaient par concession impériale (c'est-à-dire leurs *privilegia*, *libertates* et *immunitates*), soit les pouvoirs qu'elles usurpaient et qu'elles assimilaient à leurs pouvoirs légitimes.

La lutte entre le principe impérial et la réalité des Communes avait connu des phases dramatiques et le conflit n'avait été résolu ni par l'empereur Frédéric I^{er} Barberousse († 1190), ni par son petit-fils, Frédéric II, empereur et roi de Sicile († 1250). Plus encore que par les communes, la politique impériale avait été contrariée par l'Église, soit sur la base de sa théorie de la prééminence du pouvoir spirituel sur l'État, soit en raison de ses intérêts temporels pour un territoire qui s'étendait au centre de la péninsule, et que

la papauté craignait de voir écrasé entre la puissance impériale au Nord et, au Sud, la puissance sicilienne que Frédéric II avait réunie entre ses mains. De plus l'Église prétendait à la suzeraineté sur le Royaume de Sicile du fait des accords établis au XI^e et XII^e siècles avec les princes normands qui avaient fondé ce royaume. Ce dernier était donc considéré par Rome comme un fief de l'Église, et ses souverains comme des vassaux (et c'était justement à ce titre que les papes avaient assigné le royaume aux Angevins).

Comme Machiavel le dit deux siècles plus tard, l'Église n'était pas assez puissante pour soumettre toute l'Italie, mais elle l'était assez pour empêcher que toute autre puissance la soumette à sa domination. En réalité, ce qu'il disait de l'Église, on aurait pu l'appliquer à tous les États ou toutes les puissances italiennes. C'est là un point important à relever, car il fournit une clef de lecture indispensable pour comprendre la condition réelle de l'Italie aux débuts du XIX^e siècle.

En effet, il s'agissait d'un pays où le particularisme le plus poussé avait désormais triomphé et avait fait voler en éclats tous les cadres politiques et institutionnels. Dans le royaume lombard d'Italie, soumis par Charlemagne en 774, entré dans son empire et dont la titulature était passée aux rois de Germanie après le milieu du X^e siècle, les grands vassaux tout d'abord, puis les communes avaient réduit à bien peu de chose la souveraineté royale et impériale et les *jura regalia*. Les vassaux de rang inférieur avaient agi de même dans les grands fiefs, ainsi que l'Église avec ses évêchés, abbayes, monastères, chapelles, tous pourvus de privilèges et immunités, qui fragmentaient la trame territoriale de la souveraineté et qui, par dessus tout, étaient soumis à l'obéissance au pontife et à Rome. D'ailleurs, le même processus s'était produit dans les États de l'Église, où barons et communes avaient également prospéré à l'ombre des clefs de Saint-Pierre et où le cadre des privilèges et des immunités s'était également diffusé.

Il s'agissait de phénomènes qui avaient caractérisé l'histoire de l'Europe occidentale, mais qui avaient connu en Italie un enracinement plus large et profond. Ici, le conflit entre l'Église et l'Empire avait connu des périodes d'une intensité particulière et avait provoqué la formation des deux « partis » des Guelfes, soutiens de l'Église, et des Gibelins, soutiens de l'Empire. Il s'agissait de partis composés d'une façon presque identique : dans l'un et l'autre, on trouvait des feudataires, des communes, des abbayes et des Églises, mais, en général, les communes et le monde ecclésiastique préféraient le parti guelfe, et le monde féodal celui de l'Empire. Il faut ajouter que ces divisions politiques se retrouvaient aussi à l'intérieur des villes, qui constituaient la section la plus originale et la plus ardente du monde italien. En effet, les étiquettes de guelfisme et de gibelinisme recouvraient aussi largement les intérêts de partis en lutte dans les villes, pour la conquête de la plénitude du pouvoir politique et du monopole de la vie publique. De même, elles renvoyaient aux rivalités entre les villes qui luttaient pour établir leur prédominance sur les autres et pour conquérir un plus ample espace territorial, afin d'élargir leurs

activités économiques et faire triompher leurs desseins politiques qui visaient à l'expansion de leur territoire et à l'affirmation de leur hégémonie sur la province ou la région. Ces remarques ont d'autant plus d'importance, que le système de gouvernement qui fondait le régime communal connaissait dans la seconde moitié du XIII^e siècle une profonde crise. Partout, on assistait à la transformation des communes en *Signorie*, c'est-à-dire en régimes dominés par un seigneur, arbitre de la vie politique, un changement qui se justifiait par la nécessité de mettre de l'ordre dans les luttes farouches et sans merci qui opposaient les partis et les factions citadines, et par la double nécessité de protéger la ville dans ses luttes avec les autres cités pour la suprématie provinciale et régionale et d'assurer son expansion à l'extérieur. On peut dire que les *Signorie* rentrent tout autant que les *Comuni* parmi les créations les plus originales et spécifiques de l'Italie, des Alpes au Tibre, de la même manière que la grande monarchie méridionale au-delà du Tibre et que la puissante Curie romaine au centre de la péninsule.

On sait aussi que les villes avaient fait de l'Italie septentrionale et centrale l'aire la plus riche et développée de l'Europe, à laquelle seule la Flandre pouvait être comparée. Certaines, bien que petites, avaient conquis une place remarquable dans l'espace méditerranéen et en Europe par leur commerce et leur activité financière. Venise, Gênes, Florence, Milan étaient de véritables puissances européennes, bien plus que régionales et italiennes. Les autres parties de la péninsule étaient elles-mêmes subordonnées dans leur commerce et dans leurs activités financières à la suprématie des grandes villes, et même de petites cités qui figuraient parmi les plus actives et les plus florissantes du pays. Les monarchies du Sud de la péninsule, de même que Rome et la papauté, dépendaient de ces villes pour financer leur activité politique et s'obligeaient par là à concéder à leurs banquiers d'exceptionnels privilèges commerciaux et financiers. L'entreprise de Charles I^{er} en Italie avait été financée par les banquiers toscans, notamment florentins, grâce à la médiation pontificale et, dès lors, l'axe Rome-Florence-Anjou constitua un solide point de repère dans la complexe et contradictoire réalité de la galaxie italienne.

Peut-être Charles I^{er} avait-il pensé pouvoir donner à cette galaxie la forme de l'ordre politique et hiérarchique que les empereurs germaniques, jusqu'à Frédéric II, n'étaient pas parvenus à réaliser, en exerçant leur pouvoir impérial conformément à leurs vues et en adjoignant – dans le cas de Frédéric II – la possession du Mezzogiorno et de la Sicile, qui constituaient encore une monarchie puissante et bien contrôlée par ses souverains. Mais les ambitions du premier souverain angevin avaient été brusquement bouleversées par les Vêpres siciliennes; et ce fut seulement après la paix de Caltabellotta (1302), qui mit fin au premier cycle de guerre pour la reconquête de l'île, que Charles II, fils et successeur de Charles I^{er}, put envisager une initiative italienne d'une certaine ampleur.

II

Tout cela est très bien connu, mais il fallait le rappeler ici – bien que d'une façon assez générale et synthétique – parce que c'est précisément là que résident les racines de la politique angevine en Italie pendant la première moitié du XIV^e siècle.

En effet, avant même la fin de la guerre de Sicile en 1302, Charles II avait pris les dispositions permettant de reprendre la politique angevine dans le Piémont et avait aussi amorcé une certaine reconstitution des positions angevines dans les Balkans. Surtout, il avait également repris la politique hongroise déjà initiée par son père Charles I^{er}: le même acte solennel par lequel Boniface VIII établit en 1297 la succession de Robert au trône de Naples réservait la couronne hongroise à Charles Robert (plus communément dénommé Carobert ou Charobert), fils de feu Charles Martel, lui-même fils aîné de Charles II.

Libéré du poids de la guerre en Sicile, Charles II reconstitua rapidement les possessions angevines du Piémont et, en 1304, nomma son fils Raymond Bérenger comte de Piémont. Puis, entre 1307 et 1310, Carobert put effectivement prendre le pouvoir en Hongrie, ce qui renforça d'autant le prestige de la maison royale de Naples. Plus incertaine fut son attitude à l'égard du guelfisme italien et des affaires de Toscane, mais Charles II ne mérite pas la réputation d'un roi qui se serait replié exclusivement sur Naples. En effet, ce fut avec énergie qu'il conforta la présence politique de sa maison en Italie, comme on le voit en 1305 avec le mariage de sa fille Béatrice avec Azzo VIII d'Este, seigneur puis marquis de Ferrare. En revanche, l'appui qu'il donna à l'élection de Clément V au trône pontifical, fut un involontaire faux pas. Le nouveau pontife s'établit bientôt à Avignon et, affaibli par son absence d'Italie, se montra plus fidèle aux visées de la papauté qu'aux exigences de son allié napolitain. Dès lors, Charles II fut contraint de le contrôler constamment pour protéger ses intérêts. L'accord conclu ensuite avec Gênes en octobre 1308 fut sans doute positif pour Naples, en particulier parce que la Couronne d'Aragon manifestait une attention croissante pour la Sardaigne. En 1297, Boniface VIII en avait concédé le titre de roi à Jacques II, ce qui faisait de ce dernier un interlocuteur intéressant pour Florence, Lucques et Sienne, guelfes et fières ennemies de la gibeline Pise, qui disposait d'une forte position dans cette île. L'attitude angevine envers Gênes, elle-même champion du gibelinisme, rééquilibrait quelque peu cette situation.

Une certaine lenteur, voire inertie, de la politique angevine semble se dessiner pendant le vicariat que Robert exerce pour son père Charles II. S'étant rendu chez Clément V à Avignon au début de l'année 1307, il y resta jusqu'au retour de son père un an plus tard. Selon l'avis de quelques historiens, l'expérience de Robert dans le gouvernement du Royaume comme vice-roi préfigura le style politique du souverain qu'il fut à la mort de son père, le 5 mai 1309. C'est à notre avis valoriser à l'excès cet épisode, mais il

reste que la réputation qu'on lui a alors forgée a constamment accompagné la carrière royale de Robert et a fini par dessiner la figure d'un roi plus savant et intellectuel que politique, adroit et prévoyant (il suffit de rappeler Dante: *e fate re di tal ch'è da sermone*). Comme toujours, le jugement des contemporains mérite toute notre attention, dans la mesure où il est fondé sur une expérience directe, soit de la personne du roi, soit des faits et problèmes qui furent le cadre et le contexte de son action. Du reste, ces derniers aussi font l'objet d'une remarquable diversité de points de vue dans l'historiographie.

Les années 1310-1313 furent occupées par l'entreprise italienne du roi de Bohême et empereur germanique, Henri VII, la dernière descente en Italie d'un souverain de l'Empire germanique, selon les canons des expéditions de ces empereurs dans la péninsule italienne depuis plus de trois siècles. On peut s'étonner de voir qu'aux débuts de cette entreprise, le roi Robert sembla assumer une attitude favorable à Henri VII, et que l'empereur, de son côté, avait été très prudent à l'égard de Robert, qui avait considérablement renforcé sa position en Piémont. Puis la force des choses éclaircit la situation. La présence de l'empereur avait fortement relancé le gibelinisme italien, et les Guelfes ne pouvaient plus manquer de réagir. Bologne tenta d'abord de constituer une ligue guelfe dès 1310, puis Florence prit l'initiative de l'opposition à l'empereur, et le frère de Robert, Philippe de Tarente, fut nommé capitaine et protecteur de cette nouvelle ligue, qui comprenait Bologne, Sienne et Lucques. Au même moment, Robert était nommé vicaire et recteur du pape en Romagne.

À ce moment, soit le roi soit le pape tentait encore de s'entendre avec Henri VII. Le pontife envisageait une restauration de l'Empire en Italie sous la protection de l'Église et en accord avec ses alliés et protégés guelfes. Et ce, très probablement pour mieux assurer également son autonomie face au roi de France. Pour sa part, Robert pensait surtout éviter une alliance entre Henri VII et le roi de Sicile Frédéric (lequel portait le titre de roi de Trinacrie depuis la paix de Caltabellotta, car le titre de roi de Sicile aurait entériné une complète exclusion des droits angevins sur l'île). Préoccupé par le danger d'un encerclement aragonais-impérial, Robert adoptait la prudence face à Henri VII, restait favorable à une entente avec Jacques III d'Aragon, et se disposait même à s'accorder avec le roi de Trinacrie pour aboutir à une solution pacifique de la question sicilienne, avec le retour de l'île aux Angevins, moyennant une compensation adéquate pour Frédéric. Robert apportait le même soin à ne pas se montrer trop complaisant envers les requêtes du pape, qui sollicitait son appui dans le conflit l'opposant à Venise à la suite de la succession d'Azzo d'Este à Ferrare, et dans le procès contre les templiers pour ce qui concernait leurs biens dans le Midi de l'Italie.

À la fin, la logique des choses s'imposa. Ni le pape, ni Robert ne purent poursuivre leur tentative d'éviter un conflit ouvert avec l'empereur, et ce fut la guerre opposant l'alliance « naturelle » entre le pape, les Angevins et les Guelfes à Henri VII et ses alliés gibelins en Italie, ainsi qu'à Frédéric de

Trinacrie, jusqu'à la mort de l'empereur survenue précocement le 24 août 1313 en Toscane.

Au lendemain de cet événement, la position de Robert en Italie s'était fortement améliorée. Les Pisans (qui supportaient une dette de deux millions de florins pour les aides fournies à l'empereur) et le roi Frédéric se montrèrent très prudents. Robert fit sentir de nouveau sa présence dans le Piémont, ainsi qu'en Lombardie où il soutenait les Guelfes contre les Gibelins. Élu sénateur de Rome, il maintenait de bons rapports avec Venise et assura directement le gouvernement de Ferrare. En février 1314, Pise fut obligée d'accepter une paix favorable à Robert, et en mars celui-ci fut nommé par le pape vicaire impérial en Italie.

C'était désormais une vraie prééminence péninsulaire. Robert en profita pour reprendre la guerre en Sicile, mais il dut faire face à une série de revers militaires (dont le principal fut la victoire d'Ugucione della Faggiuola, seigneur gibelin de Lucques, sur une armée guelfe et angevine commandée par Philippe de Tarente, le 29 août 1315 à Montecatini, mais on ne peut pas négliger non plus les succès des Gibelins en Lombardie et à Ferrare). Avec l'indéniable qualité politique et diplomatique de temporisateur qui le caractérisait, le roi put toutefois sortir de ces difficultés. Il s'accorda avec Frédéric (qui avait abandonné en août 1314 le titre de roi de Trinacrie et pris celui de roi de Sicile, en violation des pactes de Caltabellotta) et un armistice de quatorze mois fut établi en décembre jusqu'à la fin d'avril 1316, qui fut renouvelé pour trois ans, après la reprise de la guerre, de 1317 jusqu'à Noël 1320. Les rapports avec la cour de France furent confortés par le mariage de la nièce du roi Clémence, dite de Hongrie parce qu'elle était la fille de Charles Martel, premier souverain angevin de ce pays. Des rapports nouveaux furent établis avec les Habsbourg par le mariage de Charles, le fils de Robert, âgé de dix-huit ans, avec Catherine, sœur de Frédéric d'Autriche, le rival de Louis de Bavière dans l'élection au titre impérial. Par là, Robert espérait se procurer l'appui impérial dans ses différends avec les Gibelins italiens et surtout avec Frédéric de Sicile. Et le 7 août 1316, Jacques Duèze fut élu pape. Ce prélat, qui prit le nom de Jean XXII, était très proche de Robert. La longue vacance du siège pontifical après la mort de Clément V le 20 avril 1314, se concluait ainsi en assurant au roi de Naples un meilleur appui de l'Église, ce qui était très important pour Robert qui envisageait maintenant la possibilité de s'emparer de Gênes, ce qui renforcerait considérablement son prestige et sa puissance en l'Italie du Nord et en Méditerranée.

Ce n'est donc pas un hasard si, à ce moment précisément, se posa au roi un problème général de ligne et de stratégie politique traduisant la nécessité de s'adapter à la profonde mutation perceptible dans l'action des principales monarchies en Europe et en Méditerranée, tels les royaumes de France et d'Aragon.

III

Le roi avait jusqu'alors agi dans la continuité de la ligne politique suivie par sa maison depuis les Vêpres siciliennes : une alliance solide avec la papauté et le guelfisme italien (et en particulier les Guelfes florentins de la faction des *Neri*), un lien très fort avec la maison de France à laquelle les Angevins de Naples estimaient appartenir, une recherche continue des voies et des moyens permettant de recouvrer la Sicile, d'empêcher tout accroissement de la pénétration aragonaise en Italie, d'exercer une hégémonie substantielle en Italie et de cultiver jusqu'aux limites du possible les perspectives de pénétration dans l'Orient balkanique et byzantin.

Cette ligne était étroitement liée au contexte italien, européen et méditerranéen tel qu'il était au lendemain de la mort de Frédéric II en 1250, c'est-à-dire au moment où les Angevins étaient entrés en scène en Italie. C'est par là que s'expliquent certaines de leurs décisions et orientations les plus révélatrices : la renonciation au Maine et à l'Anjou en 1290, quand les fiefs éponymes de la maison furent cédés par Charles II à sa fille Marguerite, épouse de Charles de Valois, fils de Philippe III de France, ce qui était une manière de confirmer et de renforcer les liens avec la branche aînée ; la requête adressée à Henri VII pour l'investiture du royaume d'Arles, dépendance de l'Empire, ce qui aurait donné un tout autre fondement à la position des Angevins dans la France méridionale.

Lentement, la ligne que nous venons sommairement de résumer s'était modifiée. Dès le début du règne de Robert, elle semblait tendre vers une recomposition de la scène politique italienne, par un *modus vivendi* ouvert aux exigences de tous les protagonistes péninsulaires : le pape, le roi, les Guelfes, les Gibelins, l'Empire même, Venise, les communes et les seigneurs qui allaient s'affirmer en substituant leur régime personnel aux vieux régimes communaux. Une même stratégie orientait l'action des papes, surtout après leur passage à Avignon, ce qui facilitait l'entente entre papauté et Angevins, mais qui se traduisait aussi par une ligne politique adaptée aux conséquences de deux ou trois siècles de luttes continues entre papauté, empire, communes et autres puissances italiennes. Il s'agissait là moins d'un choix positif que d'une résignation à ces conséquences, se limitant à stabiliser le cadre passé de la grande politique en Italie et en Europe, plutôt qu'à ouvrir une page nouvelle de celle-ci. En revanche, la France, l'Aragon et même les *Comuni* et les *Signorie* italiennes, plus entreprenantes et dynamiques, offraient l'exemple d'une nouvelle politique de puissance progressivement plus libre des schémas et des préjugés du passé.

Le changement de la ligne traditionnelle des premières années du gouvernement de Robert, perceptible jusque vers 1320, conduit à ce que, sur les traces d'Émile-Guillaume Léonard mais non dans la même perspective, j'ai défini comme le « grand dessein » de Robert. Il ne s'agissait plus de trouver un *modus vivendi* entre les multiples réalités et forces présentes et

agissantes dans la péninsule, comme dans les orientations pontificales énoncées ci-dessus, mais, au contraire, d'instaurer en Italie une claire et concrète hégémonie angevine, fondée, à partir de la reconquête de la Sicile, sur un appui total de la part de la papauté, une direction reconnue et continue du guelfisme péninsulaire, une sujétion ou subordination également reconnue des Gibelins, une totale exclusion de la présence et même de l'influence de l'Empire, une limitation de la présence aragonaise en Sardaigne autant que faire se pouvait, une fidèle alliance et coopération avec la monarchie et la maison royale de France, une entente permanente avec le monde de la grande finance italienne, une attention constante et active aux équilibres méditerranéens et balkaniques, jusqu'à la Hongrie, et aux éventuelles possibilités d'expansion ou de domination qu'ils pouvaient offrir.

Tel que nous l'avons tracé ici, ce « grand dessein » peut apparaître trop systématique et, si l'on peut dire, trop conçu à huis clos dans les bureaux royaux. Naturellement, ce n'était pas le cas. Le « grand dessein » de Robert naquit dans l'expérience de dix ou quinze ans de gouvernement, et portait en soi toutes les marques de cette origine pragmatique. Mais le roi *da sermone* était aussi, comme on le sait, un intellectuel trop exigeant et sophistiqué pour se limiter à une simple formulation empirique ou bureaucratique de ses lignes d'action et de gouvernement. Dans ses actes diplomatiques et dans l'ensemble de sa correspondance, les motivations de ses attitudes et décisions politiques émergent clairement. Par exemple, le sentiment anti-impérial justifié par une présumée tradition historique de prévarication impériale de l'Église que l'on fait remonter aux empereurs romains, par une constante volonté prêtée aux empereurs germaniques de méconnaître les États et les réalités politiques qui s'étaient développées dans l'espace de l'Empire, surtout quand il s'agit d'un royaume de France ou d'un royaume de Sicile très liés et dévoués à Rome, par l'exploitation que l'Empire ferait des divisions et des luttes intérieures des villes italiennes pour mieux les dominer; par un véritable préjugé à l'égard des Allemands, réputés rudes et violents, plus amis de la guerre et de ses férociétés que de la *pietas* chrétienne, par une défense de la dignité et de l'orgueil national italien, que l'Empire et les Allemands violent et dont Robert se fait le tuteur et le paladin, et c'est justement le motif pour lequel, du point de vue italien, on a qualifié de « guelfe-nationale » la ligne ainsi proposée par lui.

Une idéologie complexe, donc, et multiple, qui est indubitablement le fondement de la politique du roi, surtout dans la décennie 1320-1330, non pas une spéculation doctrinale et abstraite, mais le fruit de l'expérience des premières années de gouvernement, conjuguée aux préoccupations éthiques et religieuses du souverain angevin, avec sa propension à donner à son action un caractère de réflexion bien pondérée.

Bien entendu, ces motifs ne sauraient constituer la cause immédiate et suffisante de chaque moment de sa politique, mais tel est certainement l'horizon politique et idéologique de son action. Et, d'autre part, il semble très facile de noter les adaptations de cet horizon face aux motivations tradi-

tionnelles de la ligne angevine, qui portait Charles I^{er} à penser constamment à Constantinople, au grand empire méditerranéen, véritable geste chevaleresque (la « comédie » du duel manqué avec Pierre d'Aragon à Bordeaux), à la croisade et à la cause de la religion, confondue avec celle de la papauté. Et, naturellement, les ajustements de Robert ne peuvent et ne veulent signifier d'aucune façon une rupture consciente et déterminée avec la ligne de Charles I^{er}. Il s'agit seulement d'une révision générale et spontanée des objectifs de sa maison, qui s'impose moins par nécessité que par un réalisme procédant de l'expérience concrète et quotidienne d'une phase historique et politique qui a décidément changé depuis le temps de Charles I^{er}.

IV

La pratique des années 1320 et suivantes démontre clairement jusqu'à quel point pareille stratégie, en quelque sorte théorisée par Robert, finit par dépendre d'une quantité d'éléments objectifs et subjectifs. Le 29 avril 1319, le roi partait de Gênes pour se rendre auprès du pape à Avignon, et demeura en Provence pendant cinq ans, sauf durant quelque bref intervalle, semble-t-il. Les raisons d'un séjour aussi prolongé ne sont pas faciles à pénétrer. Peut-être faut-il attribuer un rôle fondamental à la nécessité de contrôler étroitement le pape et la cour pontificale pour la conformer aux exigences de la politique globale de son « grand dessein », investissant alors l'Italie et exigeant un appui complet, politique et même financier de la papauté. Le pape disposait en effet de ressources imposantes, du fait soit de ses propres disponibilités soit de ses relations avec les plus grandes puissances financières d'alors, et en premier lieu Florence. Robert avait commencé son règne en obtenant du pape Clément V la remise des dettes dues au Siège apostolique par Charles I^{er} (50 000 marcs) et par Charles II (93 340 onces d'or). Le rapport à la papauté était un préalable à l'action du roi d'un point de vue matériel, et non seulement politique et idéologique.

Le long séjour provençal loin du royaume, base de sa puissance, est donc compréhensible mais, parmi les motifs qui y poussèrent le roi, peut-être doit-on inclure aussi la volonté de renforcer sa position en Provence et, par contrecoup, ses rapports avec la Couronne de France. La requête de l'investiture du royaume d'Arles qu'il avait présentée à Henri VII — et qui avait déjà été envisagée par Charles I^{er} — n'avait pas reçu l'agrément de Philippe le Bel, ni même de la noblesse provençale. Le même problème se présenta comme épisode d'une rivalité sous-jacente franco-angevine face aux perspectives méditerranéennes du royaume capétien. En cela, le séjour provençal de Robert n'exauça pas ses vœux. Du reste, il ne semble pas que Robert ait bénéficié en Provence de la même popularité que son père Charles II ou que sa petite-fille Jeanne I^{re}.

Ce séjour n'empêcha pas Robert de s'intéresser activement aux affaires italiennes. La place de l'Empire dans la péninsule, la couronne impériale, les interférences entre questions italiennes et rapports avec les rois de France, les luttes des Guelfes et des Gibelins en Piémont et Lombardie ainsi qu'en Ligurie et en Toscane, les possessions angevines en Italie hors du royaume de Naples, et, surtout, la grande question du recouvrement de la Sicile, occupèrent l'intense activité politique de Robert en Provence, de même qu'après son retour en Italie, jusqu'à la moitié des années 1330 environ.

Les étapes de cette activité sont multiples et leurs significations diverses. Le roi mena ses opérations en disposant de forces militaires terrestres et navales comme les Angevins en eurent rarement. Les disponibilités financières furent également très remarquables, malgré les difficultés permanentes du Trésor royal et les lamentations continuelles du roi à cet égard. Le conflit avec les Gibelins fut conduit sous la direction du cardinal Bertrand du Pouget, neveu (certains disent fils) de Jean XXII, et du vicaire royal Raymond de Cardona. Les succès furent nombreux, mais la réaction gibeline fut très forte. Les victoires de Castruccio Castracani à Altopascio en Toscane en 1325, de Galeazzo Visconti à Vaprio sur l'Adda en 1324, et encore des Modénais sur les Bolonais à Zappolino en 1324 mirent un terme aux succès guelfo-angevins. Le recours à des champions étrangers, tels que Philippe de Valois (le futur Philippe VI de France) et Henri d'Autriche, s'avéra inutile. Les démarches pour recouvrer la Sicile se limitèrent à une double expédition en 1325 et 1326, sans résultats concrets. Il y eut encore, toutefois, un élan des positions angevines. Le duc de Calabre Charles, fils et héritier de Robert, fut nommé seigneur de Florence. Le cardinal du Pouget recouvra les territoires de l'Église en Romagne, outre le passage de Bologne et de Modène au pouvoir du pape.

À ce moment, le champ de domination angevin était constitué par les possessions piémontaises (Asti, Alessandria, Acqui, Tortona, Mondovì et Cuneo), où les Angevins rivalisaient avec les Savoie et les marquis de Saluces; par Brescia en Lombardie (région où s'étendaient autour de Milan les vastes domaines des Visconti, alors minés par les dissensions et les rivalités familiales consécutives à la mort de Matteo en 1322); par Padoue et Trévise en Vénétie (mais les deux villes étaient menacées par Cangrande della Scala, seigneur gibelin d'un vaste domaine qui comprenait Vérone, Vicence, Feltre, Cividale, Monselice et Bassano); par les terres contrôlées par le cardinal du Pouget; par la Toscane, à l'exception de Lucques et de Pistoia, où s'exerçait la seigneurie de Castruccio Castracani, et de Pise, affaiblie par la perte de la Sardaigne que lui infligea Jacques II en 1324; par l'État pontifical, dans l'Ombrie, les Marches et le Latium; et, naturellement, par le royaume méridional. Il s'agissait de la plus grande partie de la péninsule, et ce d'autant plus, que Venise appuyait le roi et le pape, même passivement.

En 1327, la descente du nouvel empereur Louis IV de Bavière altéra beaucoup ce cadre. L'empereur était soutenu par les franciscains de la

tendance la plus intransigeante et rigoriste (les Spirituels) et par des penseurs politiques les plus convaincus de l'indépendance de l'Empire face à l'Église et de leur égalité en dignité et en pouvoirs (comme Marsile de Padoue). Louis se fit couronner à Rome sans intervention pontificale et fit élire un antipape (Nicolas V, le franciscain Pierre Rainalducci, de Corvara, dans les Abruzzes). Mais les efforts de l'empereur pour mobiliser les Gibelins d'Italie autour de lui n'eurent pas de succès. Ses tentatives de s'accorder avec les Aragonais de Sicile et ceux de Sardaigne produisirent le même effet. En avril 1329, Louis se retirait en Lombardie, en décembre vers Trente, puis au début de 1330 en Germanie. L'antipape Nicolas V revint à l'obéissance du pape légitime Jean XXII. Mais les avantages politiques concrets que Robert retira de ce peu glorieux épilogue furent moindres, bien que son prestige augmentât sans doute et qu'il figurât comme le plus puissant souverain d'Italie. Guelfes et Gibelins pensaient conclure leurs différends de la manière la plus paisible et la plus avantageuse pour leurs intérêts, et même, souvent, en plein accord entre eux.

À Louis, succéda Jean de Luxembourg, roi de Bohême, appelé par le pape. Jean XXII se tourna aussi vers le roi de France Philippe VI, auquel il envisagea de confier un royaume en haute Italie. Mais Philippe ne montra aucun intérêt pour cette perspective, toutes ses visées se concentrant sur ses projets d'acquisition du royaume d'Arles. D'autre part, le pape ne désirait nullement que le roi de Bohême disposât d'une forte position en Italie. La conclusion de cet équilibre équivoque fut paradoxale. Malgré l'aide militaire de Philippe VI et l'appui formel du pape, le roi Jean fut défait par une ligue guelfe et gibeline le 14 avril 1333, après une grande bataille devant Ferrare. L'année suivante vit de nouveaux échecs du cardinal du Pouget, qui avait étroitement collaboré avec Jean de Bohême.

La politique de Jean XXII aboutit également à une complète faillite de tous les objectifs qu'il s'était donnés pour étendre l'influence de l'Église dans le Nord de l'Italie et pour rétablir l'autorité pontificale dans ses domaines traditionnels de l'Italie centrale, l'œuvre du cardinal du Pouget s'étant rapidement évanouie après les succès des premières années, sous la pression des forces locales, guelfes ou gibelines ou autres. Il n'avait pas réussi à revenir à Rome, en raison de l'opposition de Philippe VI qui voulait maintenir le pape en France. Et finalement, le pape avait aussi suscité l'opposition du roi Robert, alarmé par les démarches pontificales à l'égard de Jean de Bohême, en particulier, sans compter la sympathie croissante de Robert pour les Spirituels.

V

Jean XXII mourut le 4 décembre 1334. Robert régna encore huit ans, jusqu'au 20 janvier 1343. Mais les dernières années de son règne furent marquées par une perte progressive de l'élan qui avait caractérisé son « grand

dessein » des années 1320-1330, un dessein qui avait connu un échec dont l'ampleur n'était pas moindre que la faillite de la politique de Jean XXII.

Pour expliquer ce double échec, on peut indiquer les éléments qui jouèrent à l'avantage de Robert et ceux qui agirent en sens inverse. Nous nous limitons ici à indiquer ce qui, à notre avis, fut le facteur négatif décisif de l'insuccès de Robert dans la réalisation du plus important de ses objectifs, la recherche d'une pleine hégémonie sur la péninsule.

Assurément, les visées de Robert différaient de celles des empereurs germaniques qui, d'Othon I^{er} à Frédéric II, avaient constamment aspiré à une pleine restauration, et même à un élargissement du pouvoir impérial et royal dans leur royaume d'Italie. Par là, il aurait été facile d'étendre le contrôle impérial aux autres parties de la péninsule, jusqu'aux îles. Dessein qui, pour Frédéric II, représentait une perspective plus concrète, parce qu'il était roi de Sicile.

Robert envisageait un autre plan, au sein duquel la perspective italienne dominait, mais en tant qu'hégémonie péninsulaire à base idéologique. On peut définir cette dernière, *lato sensu*, comme guelfe. Mais au milieu des années 1330, l'évolution des rapports de force l'avait ouverte à une coexistence pacifique avec les chefs, les villes et les milieux gibelins qui acceptaient l'hégémonie exercée par le roi. S'agissait-il de ce dessein guelfe-national évoqué par certains historiens ? On peut en douter. Nous préférons y voir la version assumée par Robert du grand dessein impérial conçu par Charles I^{er}, que les Vêpres siciliennes avaient précocement remis en cause, et qui avait été adapté à l'échelle de l'Italie, la péninsule étant devenue le seul cadre réel de l'action angevine. À ce dernier, on peut rattacher l'héritage provençal, toujours perçu comme inaliénable, et qui garantissait le permanent intérêt que portait la maison de Naples à ses liens avec la maison de France.

Le souverain qui aurait réalisé ce dessein aurait été indubitablement un des plus puissants du monde catholique, et ce n'est pas par hasard si Robert fut considéré comme tel par une partie de l'opinion d'alors. Mais sa faillite finale révèle la faiblesse de ses fondements. La papauté aurait-elle collaboré totalement avec les visées de Robert, qui, sous couvert d'une pieuse et sincère coopération visant à la paix et à la justice, aurait relégué Rome à une position de fausse parité avec le prince, lui laissant la primauté morale et formelle dont elle n'a jamais voulu se contenter tout au long de son histoire millénaire ? L'alternance constante et épuisante entre reconquête de la Sicile et action en Italie continentale était-elle compatible avec les forces dont le roi disposait réellement ? Était-il vraiment possible d'imposer au très composite front guelfe la discipline nécessaire à l'exécution des plans du souverain, et de coordonner le front gibelin, également hétéroclite, jusqu'à obtenir un ralliement au pouvoir et à la politique de Robert qui ne soit pas purement superficiel ?

En réalité, Guelfes et Gibelins étaient animés par une telle série de rivalités, clivages, luttes, hostilités, collusions équivoques et autres innombrables motifs de divisions, que même la susdite réticence papale envers une adapta-

tion stable et réelle au plan du roi était dépassée. C'était le résultat des particularismes italiens, et seul un considérable effort d'assujettissement, à l'appui de moyens essentiellement militaires, aurait pu en venir à bout. Politique et moyens qui avaient manqués aux empereurs germaniques et qui firent défaut aussi à Robert. Ses infructueuses entreprises en furent la dernière démonstration. Après lui, se dessine déjà la physionomie politique de la péninsule, qui durera jusqu'à l'unification du XIX^e siècle, alors que les cartes pour la formation d'un grand État hégémonique en Italie avaient déjà été jouées.

Giuseppe GALASSO

*
* *
*

RÉSUMÉ

Le projet politique angevin qui articule hégémonie idéologique et militaire, ne reprend qu'en partie celui des Staufens, et finit par se rétracter au cadre péninsulaire. Partie prenante de ses clivages, la monarchie angevine ne parvient ni à les déjouer pleinement, ni à rallier la papauté définitivement. Le règne de Robert d'Anjou s'achève sur le constat de cette incapacité qui marque cependant l'espace italien, puisqu'elle y pose les jalons d'une carte politique durable.

RIASSUNTO

Das politische Projekt der Anjou in seiner Verbindung von ideologischer und militärischer Vorherrschaft übernimmt nur in Teilen das der Staufer und konzentriert sich schließlich auf Italien. Durch die Verwicklung in inneritalienische Konflikte gelingt es den Anjou-Monarchen weder, diese zu überwinden, noch definitiv das Papsttum auf ihre Seite zu bringen. Die Regierungsperiode Roberts von Anjou geht mit der Feststellung dieses doppelten Scheiterns zu Ende, ein Scheitern, das allerdings dauerhaft den italienischen Raum bestimmen sollte, insofern es dort die Bedingungen einer auf Dauer gestellten politischen Karte festlegt.